

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

Service : Direction générale  
Agent traitant : DG

**Objet :** Direction générale - Composition des Commissions du Conseil communal

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Notamment ses articles L1122-18 et L1122-34 ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 4 novembre 2024 du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Chaudfontaine ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.01) prenant acte de cet arrêté ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.02) validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.03) prenant acte de la prestation de serment des Conseillers communaux élus ;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.04) prenant acte du désistement :

- de Madame Vincianne PIRARD du mandat de Conseillère communale de la liste UP! qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;
- de Monsieur Pascal PIEDBOEUF du mandat de Conseiller communal de la liste REVEIL CITOYEN qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.05) validant les pouvoirs :

- de Monsieur Arnaud LOMBARDO, Conseiller communal élu premier suppléant de la liste UP! à laquelle appartenait Madame Vincianne PIRARD le 13 octobre 2024 ;
- de Madame Corinne DOSSERAY, Conseillère communale élue première suppléante de la liste REVEIL CITOYEN à laquelle appartenait Monsieur Pascal PIEDBOEUF le 13 octobre 2024 ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.06) prenant acte de la prestation de serment de MM. Arnaud LOMBARDO et Corinne DOSSERAY, Conseillers communaux suppléants remplaçant respectivement Madame Vincianne PIRARD et Monsieur Pascal PIEDBOEUF s'étant désistés du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.07) prenant acte de la composition des groupes politiques

composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.08) prenant acte de l'identité des Chefs de groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.09) :

- déclarant le projet de pacte de majorité déposé par le groupe politique UP! recevable ;
- adoptant le projet de pacte de majorité présenté par le groupe politique UP! ;
- constatant l'identification des Bourgmestre, Échevins et Président pressenti du CPAS, telle que reprise au projet de pacte de majorité ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.10) validant les pouvoirs des Membres du Collège communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.11) prenant acte de la prestation de serment de Monsieur le Bourgmestre Daniel BACQUELAINE et le déclarant installé dans sa fonction ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.12) prenant acte de la prestation de serment de MM. les Échevins élus Dominique VERLAINE, Anne THANS-DEBRUGE, Laurent RADERMECKER, Caroline VEYS et Alain JEUNEHOMME, et les déclarant installés dans leur fonction ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.13) élisant Monsieur Bruno LHOEST en qualité de Président du Conseil communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.14) prenant acte du tableau de préséance des membres du Conseil communal ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.15) prenant acte des déclarations individuelles d'apparement des Conseillers communaux ;

Vu sa délibération du 21 mars 1977 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ; telle que modifiée par ses délibérations des 21 mai 1992, 19 avril 1994, 21 mars 1995, 20 décembre 2006, 19 décembre 2012, 27 mars 2013, 3 décembre 2018 (20181203.19), 29 janvier 2020 (20200129.09), 24 juin 2020 (20200624.28) et 29 mars 2023 ;

Vu les articles 61 à 66 de ce règlement (*Chapitre 3 – Les commissions dont il est question à l'article L1122-34, par. 1er, alinéa 1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation*) ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.19) portant création des six Commissions suivantes du Conseil communal :

- Finances et budget ;
- Travaux, aménagement du territoire et mobilité ;
- Enseignement, petite enfance, jeunesse, bibliothèques, sports et santé ;
- Tourisme, thermalisme, culture, affaires sociales et seniors ;
- Transition énergétique et environnementale, économie et commerce ;
- Transition numérique, citoyenneté et démocratie participative ;

Attendu qu'au sein de chaque Commission, le calcul de la représentation proportionnelle donne six sièges effectifs au groupe politique UP! et un siège effectif au groupe politique GENERATIONS CHAUDFONTAINE ;

Qu'il en va de même pour les suppléants ;

Vu le courriel adressé le 7 novembre 2024 par Monsieur le Directeur général aux Conseillers communaux élus, relatif aux Commissions du Conseil communal ;

Attendu toutefois que Monsieur le Bourgmestre a fait savoir aux Chefs de groupes politiques constituant l'opposition qu'il souhaitait, afin de « ...garantir une représentation et un débat démocratiques davantage respectueux du choix de l'ensemble des électeurs calidifontains que ne prévoient les règles en vigueur... », porter cette représentation proportionnelle à cinq sièges effectifs au groupe politique UP! et à deux sièges effectifs aux différents groupes politiques constituant l'opposition, sans toutefois pouvoir contrevenir au droit du groupe politique GENERATIONS CHAUDFONTAINE de détenir un siège effectif ;

Qu'il en va de même pour les suppléants ;

Vu l'acte de présentation, déposé par le groupe politique UP! entre les mains de Monsieur le Bourgmestre en date du 8 novembre 2024 ;

Vu l'acte de présentation, déposé par le groupe politique GENERATIONS CHAUDFONTAINE entre les mains de Monsieur le Bourgmestre en date du 18 novembre 2024 ;

Vu l'acte de présentation, déposé conjointement par les groupes politiques REVEIL CITOYEN et PS entre les mains de Monsieur le Bourgmestre en date du 19 novembre 2024 ;

Attendu que ces actes ont été déposés dans un délai minimum de trois jours précédant la date de la présente séance ;

Qu'ils sont conformes au règlement susvisé ;

Que, dès lors qu'il y a autant de candidats que de mandats à pourvoir au sein des Commissions, une simple prise d'acte suffit, conformément à l'article L1122-34 § 2 dudit Code ;

Attendu que Monsieur le Président a invité en séance les différents groupes politiques à présenter leurs candidats Présidents ;

Que le groupe politique UP! a proposé les Présidents suivants :

- Finances et budget : Monsieur Benoît LALOUX ;
- Travaux, aménagement du territoire et mobilité : Madame Marie-Louise CHAPELLE-LESPIRE ;
- Enseignement, petite enfance, jeunesse, bibliothèques, sports et santé : Monsieur Olivier BRUNDSEAUX ;
- Tourisme, thermalisme, culture, affaires sociales et seniors : Madame Isabelle DORBOLO ;
- Transition énergétique et environnementale, économie et commerce : Madame Valérie TINTNER-LEBRUN ;
- Transition numérique, citoyenneté et démocratie participative : Monsieur Charles DEGEN ;

**PREND ACTE** de la composition des six Commissions du Conseil communal, conformément au tableau repris en annexe de la présente et en faisant partie intégrante.

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

## ARRÊTE,

### Article unique

Les Commissions seront présidées, respectivement, par les membres suivants du Conseil communal :

<b>Commission</b>	<b>Président</b>
Finances et budget	Monsieur Benoît LALOUX
Travaux, aménagement du territoire et mobilité	Madame Marie-Louise CHAPELLE-LESPIRE
Enseignement, petite enfance, jeunesse, bibliothèques, sports et santé	Monsieur Olivier BRUNDSEAUX
Tourisme, thermalisme, culture, affaires sociales et seniors	Madame Isabelle DORBOLO
Transition énergétique et environnementale, économie et commerce	Madame Valérie TINTNER-LEBRUN
Transition numérique, citoyenneté et démocratie participative	Monsieur Charles DEGEN

	<b>FINANCES ET BUDGET</b>	<b>TRAVAUX, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE</b>	<b>ENSEIGNEMENT, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, BIBLIOTHEQUES, SPORTS ET SANTE</b>	<b>TOURISME, THERMALISME, CULTURE, AFFAIRES SOCIALES ET SENIORS</b>	<b>TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, ECONOMIE ET COMMERCE</b>	<b>TRANSITION NUMERIQUE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</b>
<b>Effectifs</b>						
<b>1</b>	LALOUX Benoît	CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise	BRUNDSEAUX Olivier	DORBOLO Isabelle	TINTNER-LEBRUN Valérie	DEGEN Charles
<b>2</b>	DEGEN Charles	GUSTIN Gilles	DEGEN Charles	MUSCH François	STREEL Julie	TINTNER-LEBRUN Valérie
<b>3</b>	DORBOLO Isabelle	LOMBARDO Arnaud	MUSCH François	CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise	GUSTIN Gilles	LHOEST Bruno
<b>4</b>	GUSTIN Gilles	LALOUX Benoît	DORBOLO Isabelle	STREEL Julie	BRUNDSEAUX Olivier	LOMBARDO Arnaud
<b>5</b>	LOMBARDO Arnaud	LHOEST Bruno	TINTNER-LEBRUN Valérie	BRUNDSEAUX Olivier	LALOUX Benoît	MUSCH François
<b>6</b>	NOEL Axel	BAIBAI Jacques	DEMONTY Camille	NOEL Axel	LATIN-GAASCHT Colette	VENDY Noémie
<b>7</b>	POLI Antoine	COUNE Carole	DOSSERAY Corinne	DOSSERAY Corinne	GRONDAL Olivier	POLI Antoine
<b>Suppléants</b>						
<b>1</b>	STREEL Julie	TINTNER-LEBRUN Valérie	STREEL Julie	TINTNER-LEBRUN Valérie	MUSCH François	BRUNDSEAUX Olivier
<b>2</b>	LHOEST Bruno	STREEL Julie	LALOUX Benoît	LALOUX Benoît	DORBOLO Isabelle	GUSTIN Gilles
<b>3</b>	CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise	DEGEN Charles	LHOEST Bruno	LHOEST Bruno	DEGEN Charles	STREEL Julie
<b>4</b>	BRUNDSEAUX Olivier	BRUNDSEAUX Olivier	GUSTIN Gilles	DEGEN Charles	LOMBARDO Arnaud	CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise
<b>5</b>	TINTNER-LEBRUN Valérie	MUSCH François	LOMBARDO Arnaud	LOMBARDO Arnaud	CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise	DORBOLO Isabelle
<b>6</b>	BAIBAI Jacques	LATIN-GAASCHT Colette	VENDY Noémie	VENDY Noémie	DEMONTY Camille	LATIN-GAASCHT Colette
<b>7</b>	GRONDAL Olivier	GRONDAL Olivier	POLI Antoine	GRONDAL Olivier	POLI Antoine	COUNE Carole

**Président en GRAS**